

Mercosur, au secours !

L'accueil de la relève agricole sous les ors de l'Elysées, voilà qui ne manque pas de panache. Et à défaut de faire le coup du « je vous ai compris », le Chef de l'Etat aura pour sûr été entendu. Saluons la volonté affichée en matière de fiscalité et de gestion des risques que nous appelons depuis si longtemps de nos vœux. Mais une chose est sûre, le Mercosur demeure l'accord de tous les dangers pour le maïs et l'éthanol. Car s'il est envisageable que la France puisse interdire le bœuf aux hormones, comment refuser des produits qui se distingueront essentiellement par leur mode de production et, hélas, leur prix ! A quand une Europe qui protège vraiment ?

Le chiffre du mois

-53,3 %, c'est la baisse du volume de matières actives utilisées pour lutter contre les ravageurs du maïs au niveau mondial, depuis 1996.

Source : Graham Brookes & Peter Barfoot

MARCHÉS

QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LES 10 ANS À VENIR ?

Alors que Chicago se laisse porter par le classique « weather market », qui traduit les inquiétudes du moment pour une Argentine sèche et un Brésil pluvieux, les analystes américains se penchent eux sur les évolutions du marché des céréales à long terme. Ainsi, en se basant sur certaines hypothèses de scénarios macro-économiques, agricoles et politiques, l'USDA se projette jusqu'en 2027 sur des sujets tels que la consommation, la production, le commerce, ou encore, le prix des céréales. De quoi intéresser le monde agricole.

UNE DEMANDE MONDIALE GRANDISSANTE...

Bonne nouvelle, la consommation de viande se développera encore sur les 10 ans à venir, accroissant de fait la demande en alimentation animale et donc en maïs. Pour répondre à cette demande, la production mondiale de maïs devrait donc progresser de plus de 13% en 10 ans, majoritairement grâce à des augmentations de rendement. Pour les mêmes raisons, les échanges mondiaux devraient également progresser, particulièrement vers le Mexique, l'Égypte, la Chine, le Vietnam et l'Iran. Ce sont donc quasiment 190 Mt qui devraient être échangées à travers le monde en 2027/28, soit 32 Mt de plus qu'en 2018/19. Concernant l'UE, après un pic en 2018/19, les importations devraient graduellement diminuer à horizon 2027/28.

...QUI PROFITERA MAJORITAIREMENT À L'AMÉRIQUE DU SUD ET À LA MER NOIRE

L'augmentation des besoins d'importation sur les 10 prochaines années permettra une montée en puissance déjà largement amorcée des pays exportateurs que sont l'Ukraine (+31 % d'exportations en 10 ans), le Brésil (+26 %) et l'Argentine (+11 %). En effet, la sole argentine doit poursuivre son augmentation suite à la suppression des taxes à l'export sur le maïs. La production ukrainienne sera quant à elle boostée par une utilisation accrue de semences hybrides et par une plus grande ouverture économique ; tandis que le Brésil étendra davantage encore

sa zone de double culture soja/maïs et améliorera ses rendements. Aux USA, la situation sera bien différente, du fait du manque d'attractivité de la culture pour les farmers. Le pays restera certes 1er exportateur mondial, mais les surfaces diminueront, au profit de la sole soja qui dépassera pour la première fois celle de maïs...

Ces projections démontrent bien que le marché du maïs restera fortement concurrentiel à 10 ans avec la confirmation de la montée en puissance du Brésil sur la scène mondiale. Des conclusions que devraient intégrer les autorités nationales et européennes dans leur approche des relations commerciales et des discussions avec le Mercosur !

Retrouvez les éléments complets sur le lien suivant :

<https://www.ers.usda.gov/webdocs/publications/87459/occe-2018-1.pdf?v=43146>

PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

TOUJOURS SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

Comme l'avait annoncé le Premier ministre lors de la clôture des États Généraux de l'Alimentation, le gouvernement veut finaliser une feuille de route avant la fin du premier trimestre 2018 pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Des propositions d'actions ont été dévoilées le 19 janvier, sur la base du rapport du CGAAER et CGEDD paru en décembre dernier, et serviront de socle aux concertations prévues avec les parties prenantes. Cette feuille de route comporte quatre objectifs déclinés en actions : diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes, renforcer la recherche sur les impacts des produits phytosanitaires ainsi que la recherche et le développement d'alternatives et renforcer le plan Ecophyto 2.

LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE SA FEUILLE DE ROUTE

Le gouvernement affirme vouloir s'opposer au renouvellement ou à la prolongation des substances identifiées comme les plus préoccupantes au niveau européen. Dans un premier temps seront ciblées les substances actives présentant des risques avérés ou

supposés (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), puis celles soumises à exclusion et pour finir, les substances actives soumises à substitution. A court terme, une saisine de l'ANSES est prévue sur le renouvellement de 5 substances actives dont trois concernent le désherbage du maïs : le bentazone, le prosulfocarbe et le S-métolachlore, pour appuyer d'éventuelles mesures de restrictions d'usage, voire de retraits. Comme elle l'a fait pour le glyphosate, la France entend renforcer une position franco-française, que ce soit sur le calendrier des approbations des substances actives ou sur le dispositif d'évaluation européen en cours. Cette position n'est pas acceptable pour l'AGPM qui plaide pour l'arrêt des distorsions de concurrence entre producteurs de l'Union Européenne notamment en matière de protection des cultures.

Afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, le gouvernement veut acter la séparation du conseil et de la vente et revoir les modalités de calcul de la redevance pour pollutions diffuses afin d'inciter à réduire les consommations et contribuer au financement de la feuille de route.

Pour le gouvernement, la protection de la population vis-à-vis des impacts des produits phytosanitaires passera également par le renforcement de la recherche - notamment sur la qualité de l'air et les effets cocktails - et la mise en place des mesures de prévention vis-à-vis de l'exposition des riverains. La problématique des riverains avait été abordée lors de la révision de l'arrêté relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en mai 2017, avec l'idée d'instaurer des Zones Non Traitées (ZNT) en périphérie des lieux d'habitation. L'AGPM s'était fortement mobilisée sur le sujet à travers la sensibilisation des parlementaires et sa participation aux diverses concertations. Un compromis avait finalement été trouvé avec le précédent Gouvernement sur la question. Aussi, la profession agricole privilégie la mise en place d'arrêtés sur le terrain afin d'éviter que des mesures plus contraignantes soient définies au niveau national.

La recherche et le développement d'alternatives, fer de lance de la profession agricole, fait aussi l'objet de mesures, plus générales à ce stade : renforcer le pilotage interministériel de l'axe recherche et innovation d'Ecophyto, favoriser le biocontrôle et développer les agroéquipements adaptés. Concernant la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs, certaines mesures sont proposées, soit à travers des financements dédiés (subventions à l'acquisition de matériel, mobilisation d'une partie des redevances pollutions diffuses pour le financement de MAEC avec des engagements de réduction d'utilisation...), soit à travers du conseil et de la formation, ciblant les herbicides dans un premier temps.

Enfin, le gouvernement entend renforcer le plan Ecophyto 2, pour une meilleure « cohérence avec l'ensemble du projet agro-écologique ». Le ministère propose notamment

d'associer au plan national des « contrats d'engagements » des parties prenantes (instituts techniques et de recherche, acteurs du développement, collectivités, acteurs économiques, etc.).

LE CONTRAT DE SOLUTIONS : LA RÉPONSE DE LA PROFESSION AGRICOLE !

L'idée de contrat d'engagement reprend en réalité la proposition de la profession agricole : le contrat de solution. Initiée en octobre dernier, cette démarche, à laquelle participe l'AGPM, propose un cadre de travail entre les différents acteurs de la filière (instituts techniques, agroéquipement, acteurs économiques...) afin de favoriser une recherche & innovation pragmatique, de déployer les solutions existantes et veiller à l'accompagnement des politiques publiques. Les travaux ont commencé et, à ce stade, des thèmes de travail ont été identifiés (innovation variétale, robotique et agroéquipement, pratiques agronomiques etc.), ainsi que leur potentiel de déploiement et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce travail doit se poursuivre et s'articuler avec le plan écophyto 2, les plans de filières et le dispositif des CEPP. Une conférence de presse est prévue lors du salon de l'Agriculture 2018.

En matière de protection des plantes, l'AGPM sera vigilante à toute sur-transposition française relative aux autorisations de substances actives ou de conditions d'utilisation. De plus, dans un contexte incertain en termes de molécules disponibles et d'alternatives efficaces, l'AGPM reste opposée à la politique du chiffre qui affichera un objectif de réduction des phytos.

NÉONICOTINOÏDES : UNE DÉROGATION NÉCESSAIRE

Alors que le rapport de l'ANSES sur l'évaluation des alternatives aux néonicotinoïdes se fait attendre, l'AGPM souhaite activer la possibilité laissée ouverte par la loi biodiversité de maintenir l'accès, par dérogation, au traitement de semences à base de thiaclopride. En effet, des dérogations peuvent être accordées jusqu'au 1er juillet 2020 à partir du 1er septembre 2018, sur la base d'une analyse bénéfices-impacts des alternatives existantes aux néonicotinoïdes. Le retrait prévisible du Sonido laissera des producteurs de maïs dans des impasses techniques face à des ravageurs comme les mouches. La campagne 2016 a été particulièrement illustrative en la matière dans certaines zones du territoire sévèrement touchées par la geomyze. Les surfaces concernées par des risques de fortes attaques de mouches représentent environ 1 MHa, localisé principalement sur le front ouest de la France, selon les estimations d'Arvalis - Institut du Végétal. Le président de la République ayant appelé de ses vœux à ne pas laisser des agriculteurs sans solutions, l'AGPM mettra tout en œuvre pour qu'aucun producteur de maïs ne se retrouve en impasse technique.

LE MAÏS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le maïs est présent à l'Odyssee du végétal Hall 2.2. Cet espace retrace une exploitation agricole avec les cultures végétales, la moissonneuse-batteuse et la transformation des produits à travers un moulin, un fournil et le bioéthanol. Les pôles semer, récolter, protéger, transformer amènent les visiteurs au cœur de la production. Parmi les innovations qui seront montrées au public : des drones (pour l'analyse des images ou pour les lâchés de trichogrammes), des sondes tensiométriques connectées, des pièges à ravageurs basés sur l'imitation des odeurs de la plante, un laboratoire portatif d'analyse de sol. Les visiteurs pourront faire l'expérience des lunettes de réalité augmentée pour participer à une récolte de maïs, de blé ou à une visite de biscuiterie.

Deux séances d'animation sur le maïs ont eu lieu mardi 27 de 9h30 à 11h30 puis de 14h00 à 16h00. Un jeu proposera aux participants de gagner des paquets de pop-corn micro-ondable et des boîtes de Playmaïs et tous les participants repartiront avec un livret de 10 recettes au maïs épatantes.

E10 : 43 % DE PART DE MARCHÉ EN JANVIER 2018

L'E10 est devenue en 2017 la 1ère essence consommée en France, en croissance de +13,6% en volume en 1 an. En remplaçant le SP95-E5, elle élargit le marché disponible aux 2 millions d'hectolitres de bioéthanol de maïs produits chaque année à Lacq dans le Sud Ouest, à partir de 50 000 hectares de maïs. Cette production locale est bénéfique en matière de réduction de gaz à effet de serre et pourvoyeuse de protéines végétales (via les drèches, coproduit de l'éthanol) dont nos élevages ont tant besoin. Débouché majeur de la betterave et des céréales, le bioéthanol est présent au sein de l'espace de l'Odyssee Végétale au salon de l'agriculture, notamment à travers une animation photos.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{ER} JANVIER 2018 CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/01/18	situation au 01/01/17	100 = 01/01/17
Stocks collecteurs agréés	5 852,1	4 518,3	129,5
Collecte	9 328,0	7 641,9	122,1
Importations	433,2	274,5	157,8
Amidonnerie	1 103,0	935,0	118,0
Semoulerie	190,0	152,0	125,0
Exportations	2 317,3	2 378,7	97,4
Dt UE	2 253,8	2 243,9	100,4
Pays tiers	63,5	134,8	47,1

Prix de la récolte 2017, exprimés en €/t base juillet

